



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Section de la réglementation générale
24 Quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN CEDEX
Tél : 04.68.51.66.37
Courriel : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le numéro W662004321
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de **MODIFICATION**
de l'association n° **W662004321**

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

La Préfète des Pyrénées-Orientales

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **21 janvier 2015**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SARDANISTES DE LA RAHO

dont le siège social est situé : Mairie
1 rue du Général de Gaulle
66180 Villeneuve-de-la-Raho

Décision(s) prise(s) le(s) : **07 janvier 2015**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Perpignan, le 21 janvier 2015

P/la Préfète et par délégation,

Pour la Préfète et par délégation
L'Attachée Municipale, chef de bureau

Mireille CARTEAUX

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Les Sardanistes de la Raho

Réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2014

Ordre du jour : Préparation de l'assemblée Générale

- Date de l'assemblée générale : mercredi 7 janvier 20 h salle avant conseil.

- vérification des pièces comptables

- Démission Brigitte Fargeas

- Remplacement des démissionnaires,

- ordre du jour de l'assemblée générale :

Rapport moral

Rapport financier

Élection pour remplacement démissionnaires

Suspension pour élection du bureau par le nouveau conseil d'administration

Reprise A. G.

Présentation nouveau bureau

Présentation actions 2015

Budget prévisionnel

(Le cas échéant) désignation, de membres d'honneur.

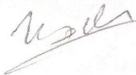
Présentation logo

Questions diverses (pour donner lieu à un vote, soumettre les questions avant le 29 décembre)

Intervention des invités

- Clôture

Président
A, Méalle

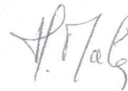


Secrétaire Général
E, Bataille

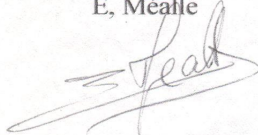


Trésorière
B, Fargeas

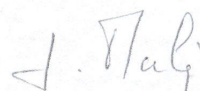
Conseillère
H, Malé



Conseillère
E, Méalle



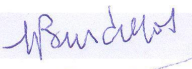
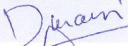
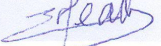
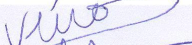
Conseiller
J, Malé



Les Sardanistes de la Raho

Assemblée générale du 7 janvier 2014

Feuille de présence

Nom	Prénom	Cot	représenté par	Signature
Bataille	Éliane	S		
Brousset	Hélène	C		
Brousset	Gilbert	C		X
Bustillos	Nicole	S		
Carnet	Christiane	S		X
Cavaillès	Danièle	S		
Durain	Albert	C		
Durain	Hélène	C		
Fourcade	Monique	S		
Godéfroy	Hélène	C		
Godéfroy	André	C		
Malé	Hélène	C		
Malé	Jacques	C		
Matillo	Philippe	C		X
Mauran	Mireille	S		
Mealle	Elisabeth	C		
Méalle	André	C		
Miras	Carole	C		X
Pujol	Joan	X G		
Solanes	Douchka	S		
Turiaf	Pascale	S		X
Villeret	Geneviève	C		
Villeret	Gérard	C		
Roger	Claude	X G		

Les Sardanistes de la Raho

Assemblée générale du 7 janvier 2015 salle avant-conseil
mairie de Villeneuve de la Raho

Minutes :

effectifs à jour de cotisation : 22, Présents : 18 absents 4 excusés : 0

L'assemblée est ouverte à 20 h 10 par André Méalle qui va la présider assisté d'Élisabeth Méalle.

Rapport moral :

a) Démographie :

Après le pic de l'année précédente l'effectif se stabilise un peu au dessus de 20, (22 ou 23) ce qui est quand même supérieur au niveau d'il y a deux ans. Des membres des première années sont partis, des nouveaux arrivent. Ce qui change c'est le nombre de couples qui augmente: 6 couples et 10 personnes seules.

b) nos actions

- Bonne participation aux cours très peu d'absentéisme, en moyenne nous sommes plus d'une bonne dizaine, donc en augmentation.
 - Le stage Céret / Villeneuve rencontre toujours un bon succès
 - La Volta a vu le nombre de participants augmenter par rapport à l'année précédente, environ 150 personnes.
- Il y a de plus en plus de monde aux ballades de San Julia et d'été.
- Les séances de juin et septembre sur la place ne génèrent pas de recrutement significatif, mais elles sont vraiment appréciées par nos membres et ont au moins le mérite de nous faire connaître.
 - Notre action au P I J dans le cadre des N A P a été un vrai succès (25 CP -CE1 et 40 CE 2 – CM1 – CM2) avec une démonstration à la fête de fin d'année du périscolaire. Un grand merci aux bénévoles qui ont participé assidûment aux séances avec beaucoup de patience,

c) ce qui peut être décevant :

Nous n'arrivons toujours pas à établir le contact avec les villageois qui ont pratiqué la sardane. Cela est très décevant d'arriver à réunir 150 sardanistes des villages voisins et très peu du village du village !

d) notre futur

Parmi les enfants qui ont participer aux cours , il y en a qui veulent se perfectionner.

On verra avec le PIJ comment mettre en œuvre des séances de perfectionnement pour les volontaires.

Il faut consolider les points positifs, agir auprès des villageois, inclure les enfants et les jeunes.

e) Pour finir un grand merci à Joan pour son dévouement et sa patience.

Merci de nous faire aimer les bonnes sardanes.

Grand merci également à la municipalité et à Madame le maire

Questions 0

Vote : Contre:0 abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Rapport financier :

Présentation des comptes (Brouillard et compte de résultat)

recettes : 588 € dépenses 720 € solde – 132 € trésorerie 1929 €

Remarque : les cotisations pour l'année ont été encaissées la première semaine de janvier, afin de présenter un compte de résultat réaliste où les dépenses correspondent aux rentrées.

Par ailleurs les frais de tenue de compte (5,60€ X 2) devraient être extournés.

Il faut également ajouté 23 € d'intérêts au 31 décembre 2014.

Questions : *Douchka : les comptes envoyés aux adhérents pour préparer l'AG étaient arrêtés au 15 novembre 2014 (afin de respecter les délais de convocation) Ceux présentés lors d'AG étaient arrêtés au 31 décembre 2014. Pour éviter cet inconvénient la prochaine AG sera convoquée plus tard vers la fin janvier.*

Contre : 0 abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Comité directeur

Suite à la démission de Brigitte Fargeas, il convient d'élire un administrateur.

Un seul candidat s'est déclaré dans les délais : Gérard Villeret

Proposition d'élire à main levée : Contre : 0 abstention : 0

Élection de Gérard Villeret: Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Suspension de l'A. G. pour désignation du bureau par le nouveau conseil d'administration .

Reprise de l'assemblée générale.

Présentation nouveau bureau

Président : André Méalle,

Secrétaire générale :Élisabeth Méalle

Trésorière générale : Éliane Bataille

Présentation actions 2015

Continuer cours, volta, Proposer des sorties peut être en covoiturage pour ballades et concerts.

Action pour se rapprocher du village : soirée portes ouvertes en juin lorsque nous serons sur la place. Communication, implication.

Pour les jeunes à partir du P I J et des N A P continuer et créer une section jeunes.

Faire un badge personnalisé avec le logo et le prénom. Décembre

Budget prévisionnel

Pas d'augmentation du montant de la cotisation.

Recettes : cotisations : 330 €

subvention Mairie : 200 €

subvention C.G.66 : 300 €

produits financiers : 30 €

Dépenses : assurance : 40 €

cotisation Fédération sardaniste : 50 €

frais de déplacement : 330 €

achats denrées et fournitures : 360 €

frais divers : 50 €

Proposition de cotisation pour les jeunes de 2 € (symbolique) et ce pour qu'il soient assurés en cas de besoin.

Il faudra également penser à une cotisation de membre associé pour les personnes qui veulent adhérer au Foment sans pour autant participer aux cours.

Questions : 0

Vote : Contre:0 abstentions : 0

Questions 0

Vote : Contre:0 abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Proposition d'accueillir Madame le maire Membre d'honneur

Vote : Contre 0 abstentions :0

Adopté à l'unanimité

Présentation du logo

Vote : Contre 0 abstentions :0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses : néant

Intervention des invités

Madame le maire remercie les membres du foment pour leur action et les assure de sa bienveillance.

Après avoir remercié les participants, la séance est levée à 21h 20.

Le président

André MEALLE



La secrétaire

Elisabeth MEALLE



Les Sardanistes de la Raho

Réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2015

Le conseil d'administration issu de l'assemblée générale de ce jour, s'est réuni pendant la suspension de la dite A . G. afin d'élire le bureau.

Ont été élus :

Président	André	Méalles
Secrétaire générale	Elisabeth	Méalles
Trésorière	Éliane	Bataille

Le bureau a été présenté à l'assemblée générale dès la reprise

Le président
André Méalles



La secrétaire générale
Elisabeth Méalles



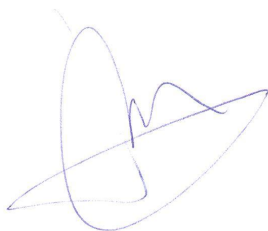
La Trésorière
Éliane Bataille



Administratrice
Hélène Malé



Administrateur
Jacques Malé



Administrateur
Gérard Villeret



Compte de résultat de l'exercice 2014

Exercice 2014

Date de début 01/01/14

Date de fin : 15/11/14

CHARGES	MONTANT EN EUROS (1)	PRODUITS	MONTANT EN EUROS (1)
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services 601		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures 602	295,64 €	Prestation de services	
Fournitures non stockables 603		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement 604		Billetterie	
Fournitures administratives 605		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures 606		Etat : (à détailler)	
61 – Services extérieurs			
Sous-traitance générale 611			
Locations 612		Région(s) :	
Entretien et réparation 613			
Assurance 614	30,90 €	Département(s) :	300 €
Documentation 615	20,00 €		
Divers 616	50,00 €		
62 – Autres services extérieurs		Communes(s) :	200 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 621			
Publicité, publication 622			
Déplacements, missions, réceptions 623	312,00 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications 624			
Services bancaires, autres 625			
63 – Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération 631		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes 632		Autres recettes	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels 641			
Charges sociales 642		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel 643		Cotisations	65 €
65 – Autres charges de gestion courante	11,20 €	Autres recettes	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	23 €
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
		Sur opération d e gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature 861		Bénévolat	
Mise à dispositio gratuite de biens et Prestations 862		Prestations en nature	
Personnel bénévole 863		Dons en nature	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL DES CHARGES	719,74 €	TOTAL DES PRODUITS	588 €

Résultat = -131 €

Budget prévisionnel

Association : Sardanistes de la Raho

Exercice 2015

Date de début

01/01/15

Date de fin :

31/12/15

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	340 €	Prestation de services	
Fournitures non stockables		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Billetterie	
Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : (à détailler)	
61 – Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance	40 €	Département(s) :	300 €
Documentation	40 €		
Divers	50 €		
62 – Autres services extérieurs		Communes(s) :	200 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions, réceptions	380 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	330 €
65 – Autres charges de gestion courante		Autres recettes	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	20 €
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
		Sur opération d e gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL DES CHARGES	850 €	TOTAL DES PRODUITS	850 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Signature du responsable légal (et cachet de l'association) précédée de la mention « certifié exact »